



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 38401

### Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. À l'horizon 2020, 1,3 million de personnes âgées de plus de 65 ans seront concernées par cette maladie en France. La prise en charge de ces patients par les familles des malades est de plus en plus lourde et coûteuse au quotidien. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures concrètes peuvent être prises afin de soutenir ces familles.

### Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur et de de la recherche et la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie ont étudié avec la plus grande attention les propositions exprimées dans le rapport d'évaluation et de recommandations des professeurs Ankri et Van Broeckhoven sur le plan Alzheimer 2008-2012. Les ministres ont décidé de mettre en place des groupes de travail destinés à analyser ces propositions, en élargissant, comme annoncé par le Président de la République en septembre 2012, le champ à l'ensemble des maladies neuro-dégénératives. Ces groupes de travail permettront d'élaborer un plan relatif aux maladies neuro-dégénératives en 2014. Un groupe de concertation a également été constitué permettant de partager ces travaux avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine des maladies neuro-dégénératives. Il s'agira tout particulièrement d'améliorer le diagnostic et la prise en charge précoce des affections, de mieux répondre aux besoins des personnes à chaque étape de la maladie et sur tout le territoire, d'adapter la société et la cité, et accompagner l'évolution des pratiques, dans une démarche respectueuse d'éthique, de qualité et de bientraitance, et enfin de développer et de structurer la recherche.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Rohfritsch](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38401

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 septembre 2013](#), page 9822

**Réponse publiée au JO le :** [11 février 2014](#), page 1264